

## Calendrier des Formations Syndicales organisées par Solidaires

Les formations sont limitées en participant(e)s. Pour organiser correctement les formations et si nécessaire répartir les participant(e)s sur plusieurs stages, nous demandons aux équipes syndicales de faire remonter les inscriptions **le plus tôt possible** avec :

- les coordonnées des stagiaires (nom, prénom, mail et téléphone)
- l'adresse de la facturation pour les stages facturés aux employeurs (CHSCT) ou aux CE.

Les formations de Solidaires sont ouvertes en priorité aux adhérent(e)s des syndicats Solidaires mais aussi aux sympathisant(e)s et aux non-syndiqué(e)s. Pour les formations d'instances (CHSCT, CE, DP), il est aussi possible d'organiser des formations intersyndicales. Les formations sont organisées par Solidaires Rhône et ouvertes aux autres Solidaires de la région. Une réflexion est en cours pour mettre en œuvre un programme de formation commun aux Solidaires de Rhône Alpes.

### Modalités pratiques des formations :

Les formations ont en principe lieu dans les locaux de Solidaires Rhône de 9h à 17h (sauf indication contraire). Une information est envoyée aux inscrit(e)s sur les modalités pratiques environ 15 jours avant les formations.

**Prochaine commission formation de Solidaires Rhône le 17 avril de 9h30 à 12h...**

**Tous les syndicats sont invités à participer.**

### Formations en cours....

#### **15 et 16 avril 2013 : formation conseillers et conseillères du salarié(e) REPORTEE**

Formation pour les nouveaux conseillers et conseillère du salarié(e) qui ont été désignés depuis novembre. Formation juridique et pratique.

#### **15 au 17 avril 2013 : formation des membres de CHSCT**

Formation de 3 premiers jours de de base sur le fonctionnement pratico-juridique du CHS CT .

Les représentants qui ont droit à 5 jours de formation peuvent soit participer à une formation complémentaire dans leur secteur professionnel, soit participer à la formation RPS des 18 et 19 avril.

*Formation complète.*

#### **18 au 19 avril 2013 : : formation de base Risques Psycho-Sociaux, pression au travail , pratiques managériales (1er niveau)**

**Cette formation ne concerne pas que les membres de CHSCT.** Elle est aussi utile pour les représentant(e)s du personnel dans les CE ou les CT, les DP, les membres des CAP, de commission de réforme de la fonction publique et d'une manière générale tous les militant(e)s qui souhaitent comprendre les évolutions sur les questions du travail.

Deux jours sur la prise en charge syndicale de la pression et les violences au travail, l'évolution des organisations du travail et du management, le stress et les Risques Psychosociaux. Inscription possible pour la totalité de la semaine (avec les 3 jours CHSCT) ou seulement pour cette formations.

*Formation complète.*

#### **18 au 19 avril 2013 : formation mise en œuvre de bulletins, tacts, flyer et de site web :**

Nous utiliserons des logiciels libres de mise en page pour créer des outils d'informations et de communications syndicales. L'utilisation du site web, la possibilité d'enrichir le contenu du site de Solidaires 69 permettra aussi d'être participants contributeurs à la communication Solidaires. Une réflexion sur le fond et la forme. Formation entre 6 et 8 participants

*Il y a 5 inscrits. Il reste 3 places maxi. Inscription sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **13 au 17 mai 2013 : formation membres des Comités d'Entreprise**

Formation d'une semaine qui concerne les représentant(e)s titulaires dans les CE qui ont droit à une formation économique tous les 4 ans, mais est ouverte aux suppléants et représentants syndicaux dans les comités d'entreprise. Cette formation abordera à la fois les attributions économiques du CE mais aussi les questions de fonctionnement, de moyens et les questions relatives aux activités sociales et culturelles.

*Seulement 4 inscrits. Demandes à envoyer à l'employeur au plus tard le 12 avril . Inscription sur: [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **27 au 29 mai 2013 : formation des membres de CHSCT**

Formation de 3 premiers jours de de base sur le fonctionnement pratico-juridique du CHS CT . Les représentant(e)s qui ont droit à 5 jours de formation peuvent soit participer à une formation complémentaire dans leur secteur professionnel, soit participer à la formation RPS des 30 et 31 mai.

*Le nombre de participant(e)s est limité. Demandes à envoyer à l'employeur le 26 avril au plus tard, jumelée si nécessaire avec la formation suivante. Inscription sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **30 et 31 mai 2013 : : formation Risques Psycho-Sociaux, pression au travail , pratiques managériales (1er niveau)**

Deux jours base sur la prise en charge syndicale de la pression et les violences au travail, l'évolution des organisations du travail et du management, le stress et les Risques Psychosociaux.

**Cette formation ne concerne pas que les membres de CHSCT.** Elle est aussi nécessaire pour les représentant(e)s du personnel dans les CE ou les CT, les DP, les membres des CAP, de commission de réforme de la fonction publique et d'une manière générale tous les militant(e)s qui souhaitent comprendre les évolutions sur les questions du travail.

*Demandes à envoyer à l'employeur pour le 29 avril au plus tard jumelée si nécessaire avec la formation précédente. Inscription sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **10 et 11 juin 2013 : formation conseillers et conseillères du salarié(e)**

Formation pour les nouveaux conseillers et conseillère du salarié(e) qui ont été désignés depuis novembre. Formation juridique et pratique.

*Demandes à l'employeur pour le 09 mai au plus tard. Inscriptions : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

## **Formations en préparation ou dont la date n'est pas définitive (pré-inscriptions souhaitées dès maintenant)**

### **Formation défenseur syndical en conseil de Prud'homme (formation prévue deuxième trimestre)**

Formation pour permettre à des militants de monter un dossier et d'intervenir comme défenseur salariés . Le recours à un avocat est en effet loin d'être toujours nécessaire et la défense de dossiers de précaires, de salarié(e)s isolé(e)s nécessite la formation de militant(e)s syndicaux. Formation juridique et pratique.

*Les militants intéressés peuvent se pré inscrire sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **Formation "Agir syndicalement contre les violences faites aux femmes" (prévue deuxième trimestre)**

Cette formation nationale pourrait être reprise sur le Rhône en complément de la formation inégalités et stéréotypes et de la mise en place de la commission.

*Formation envisagée deuxième trimestre 2013. Pré-inscriptions sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **Formation connaissance représentativité syndicale , droit commun , aide au développement section syndicale etc..**

Cette formation s'adresse en priorité aux militants qui souhaitent participer à des initiatives de développement dans le privé. Une première journée de formation autour des statuts des syndicats, des règles de représentativité et des éléments principaux du code du travail et des conventions collectives. Une seconde journée centrée sur les questions pratiques et les secteurs où on souhaite s'implanter.

*Pré-inscriptions sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

## **Formation inégalités H/F et stéréotypes** (prévue deuxième semestre)

Cette formation a pour objectif de relancer les activités de lutte autour des droits des femmes, de prendre en charge les outils légaux à notre disposition aujourd'hui dans le monde du travail et de faire prendre conscience de l'oppression subie et qui perdure malgré les avancées liées aux mouvements féministes des années 60/70.

Formation envisagée deuxième semestre 2013. Pré-inscriptions sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)

**Pour vous inscrire à ces formations, vous devez passer par vos syndicats pour validation et ensuite confirmer votre inscription à : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)**

En fonction de demandes précises émanant des syndicats locaux nous pouvons aussi proposer des **formations complémentaires**. Nous ne pouvons mettre en œuvre ces formations que si nous avons une expression suffisante des besoins (y compris du contenu souhaité, nombre de militants intéressés, compétences éventuelles pour co-animer etc... )

### **Exemple de demande de formation secteur privé à recopier (sauf CHSCT et CE)**

Nom Prénom

Références administratives

A....., le .....

A l'attention de M ou Mme, (RH, Directeur etc...)

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale,

du                    au                    en vue de participer à un stage de formation, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Cette formation est assurée par l'organisme Culture et Liberté – 5 rue de St Vincent de Paul 75010 Paris (n° Siret 775 739 477 00187), agréé par arrêté préfectoral n°87.498 du 11 juin 1987.

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations

**Signature**

Attention, pour certaines formations (notamment CHSCT) et pour certains secteurs (fonction publique, entreprises où il y a des accords...) les demandes sont différentes. Les syndicats doivent avoir les formulaires ou/et demandes types.

Si problèmes nous consulter.

**Attention aux délais de demandes.**

## **Le financement des formations**

Les formations sont organisées par Solidaires Rhône sous l'égide du CEFI (Institut de formation syndicale de Solidaires ) ou de Culture et Liberté.

Certaines formations sont facturées aux employeurs (notamment les formations CHSCT) ou aux CE.

Dans tous les cas, les participant(e)s aux formations n'ont pas à payer la formation. Seule une participation de 5€ est demandée pour le repas du midi (et de 15€ pour ceux qui ont un remboursement par leur entreprise ou leur CE).